

La République du Centre, 6 mars 2020

**Éolien : les maires ne seront-ils plus  
les "derniers informés" en cas de  
projets portés dans leur commune ?**

ORLÈANS INSTITUTIONS ENVIRONNEMENT

Publié le 06/03/2020 à 09:00



Un projet dans le Beauce à Reuilly, en février 2020. C'est par arrêté préfectoral. © Pascal PROUST